

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 101

MARDI 26 DÉCEMBRE 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 26 DÉCEMBRE 2006

	Pages
VILLE DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 29 novembre 2006)	3071
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-182 relatif à la mise en service d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour formé par l'avenue Paul Doumer, la rue Nicolo et la rue Vital, à Paris 16 ^e (Arrêté du 14 décembre 2006)	3072
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-212 instaurant des règles de circulation et de stationnement liées à l'exploitation du Tramway des Maréchaux Sud, à Paris 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e (Arrêté du 15 décembre 2006)	3072
Annexe 1	3072
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-213 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores dans les 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e arrondissements (Arrêté du 15 décembre 2006)	3074
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-074 instituant à titre provisoire la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 9 ^e arrondissement (Arrêté du 11 décembre 2006)	3074
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-142 complétant les dispositions de l'arrêté provisoire STV 2/2006-111 du 13 novembre 2006 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Paul Appell, à Paris 14 ^e (Arrêté du 11 décembre 2006)	3075
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-144 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse dans une section de la rue Poincot, à Paris 14 ^e (Arrêté du 12 décembre 2006)	3075
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-145 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique boulevard Raspail, à Paris 14 ^e (Arrêté du 13 décembre 2006)	3075
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-146 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Cardinal Lemoine, à Paris 5 ^e (Arrêté du 20 décembre 2006)	3076

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-149 complétant les dispositions de l'arrêté provisoire STV 2/2006-081 du 25 août 2006 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 14 ^e arrondissement de Paris (Arrêté du 15 décembre 2006)	3076
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2006-0115 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Caplat, à Paris 18 ^e (Arrêté du 13 décembre 2006)	3077
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-110 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans les rues Vitruve et des Orteaux, à Paris 20 ^e (Arrêté du 14 décembre 2006)	3077
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe, spécialité animation, au titre de l'année 2006	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^e classe, spécialité animation, au titre de l'année 2006	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi de conseiller des activités physiques et sportives	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 1 ^{re} classe	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'opérateur principal des activités physiques et sportives	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de désinfecteur des étuves principal	3078
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef désinfecteur des étuves principal	3079
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile	3079

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal.....	3079
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'agent de maîtrise.....	3080
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de maître ouvrier.....	3080
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de maître ouvrier principal.....	3080
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier professionnel principal.....	3081
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de conducteur de machines principal.....	3082
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef conducteur de machines principal.....	3082
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au titre de l'année 2005 à l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage.....	3082
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix au titre de l'année 2006 dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage — Tableau complémentaire.....	3082
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi d'éboueur principal.....	3082
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'égoutier principal.....	3084
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de fossoyeur principal.....	3084
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de secteur barragiste.....	3084
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de poste barragiste principal.....	3084
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial des irrigations principal.....	3084
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de poste des irrigations principal.....	3085
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial barragiste principal.....	3085
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe des bassins.....	3085
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi de chef d'équipe des bassins principal.....	3085
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'aide de bassins et stérilisateur principal.....	3085
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial des canaux et ports principal.....	3086

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial d'entretien général principal.....	3086
Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans l'emploi d'assistant d'exploitation — Année 2006	3086
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 2 ^e classe de la Commune de Paris — Année 2006	3086
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 1 ^{re} classe de la Commune de Paris — Année 2006	3087
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 4 postes.....	3087
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 4 postes.....	3087

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 29 novembre 2006)	3087
Autorisation donnée à l'association « Eveil du Corps et du Langage comme Outil de Réussite pour l'Enfant » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 144, rue du Théâtre, à Paris 15 ^e (Arrêté du 5 décembre 2006)	3088
Autorisation donnée à l'association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, dénommé « 1, 2, 3, Soleil », situé 7-9, rue des Islettes, à Paris 18 ^e (Arrêté du 8 décembre 2006).....	3088
Fixation du compte administratif de l'exercice 2005 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés) — 38, rue Letellier, à Paris 15 ^e (Arrêté du 8 décembre 2006).....	3088
Fixation pour l'exercice 2006 des dépenses, des recettes prévisionnelles et du tarif journalier applicables à la Maison d'Enfants Clair Logis située 5, square Lamarck, à Paris 18 ^e (Arrêté du 11 décembre 2006)	3089

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 20 octobre 2006, portant déclassement du domaine public hospitalier de la parcelle située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris 9 ^e	3089
Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 20 octobre 2006, portant modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 relative à l'échange entre la propriété de l'AP-HP située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris 9 ^e et le terrain appartenant à la Ville de Paris situé 2 à 6, rue de la Poterne des Peupliers, 2 à 6, rue Caffieri et 49 à 57, boulevard Kellermann, à Paris 13 ^e	3090

PREFECTURE DE POLICE - SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

Arrêté n° 2006-21414 relatif au Conseil Départemental de Sécurité Civile de Paris (Arrêté du 19 décembre 2006) ...	3090
PREFECTURE DE POLICE	
Arrêté n° 2006-21408 neutralisant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Velpeau, à Paris 7 ^e (Arrêté du 15 décembre 2006).....	3091

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 3091

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Délibérations du Conseil d'Administration du mercredi 13 décembre 2006..... 3092

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-3634 portant modification de la présidence et de la composition des Commissions Administratives Paritaires (Arrêté du 19 décembre 2006) 3093

Bourse du travail de Paris. — Liste des membres par organisations syndicales pour la mandature de la Commission Administrative (1^{er} janvier 2007/31 décembre 2009) 3094

POSTES A POURVOIR

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H) 3094

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H) 3095

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H) 3095

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H) 3095

Direction des Affaires Scolaires. — Un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services est susceptible d'être vacant (F/H)..... 3095

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 3095

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux..... 3095

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 3095

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 3096

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006 3096

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006 3097

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006 3098

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006 3100

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006..... 3103

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 11 décembre et le 17 décembre 2006..... 3104

Recensement annuel de la population — Opération 2007 à Paris — 18 janvier/24 février. — Rappel..... 3104

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 est modifié comme suit :

Sous-Direction de la Santé :

Bureau des Equipements Publics de Santé :

Substituer : le nom de Mme Karine MULLER-MARIN, attachée d'administration, à celui de Mme Emilie DRIOUX.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
— M. le Receveur Général des Finances,
— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,
— Mme la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,
— à l'intéressée.

Fait à Paris, le 29 novembre 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-182 relatif à la mise en service d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour formé par l'avenue Paul Doumer, la rue Nicolo et la rue Vital, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son article 109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11236 du 17 septembre 1994 relatif aux signaux lumineux réglant la circulation à Paris ;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment des piétons, lors de leur traversée, par la création d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour formé par l'avenue Paul Doumer, la rue Nicolo et la rue Vital, à Paris 16^e ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste des signaux lumineux réglant la circulation à Paris, annexée à l'arrêté préfectoral précité du 17 septembre 1994, est complétée comme suit :

16^e arrondissement :

— carrefour formé par l'avenue Paul Doumer, la rue Nicolo et la rue Vital.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-212 instaurant des règles de circulation et de stationnement liées à l'exploitation du Tramway des Maréchaux Sud, à Paris 13^e, 14^e et 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2212-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 311-1, R417-9 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe de faciliter les conditions de circulation du Tramway des Maréchaux Sud et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules avenue de la porte de Sèvres, boulevard du Général Martial Valin, boulevard Victor, boulevard Lefebvre (15^e), boulevard Brune, boulevard Jourdan (14^e), boulevard Kellermann et boulevard Masséna (13^e) ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — En raison de l'exploitation du tramway des Maréchaux sud, l'arrêt et le stationnement des véhicules sont

réglementés ou interdits et considérés comme gênants dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements conformément aux indications mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Annexe 1

Stationnements autorisés sur chaussées les jours des marchés Lefebvre et Brune :

	Stationnement sur chaussée nord côté droit autorisé les jours du marché du bd Lefebvre (les mercredis de 7 h à 14 h 30, les samedis de 7 h à 15 h)	Stationnement sur chaussée nord côté droit autorisé les jours du marché du bd Brune (les jeudis de 7 h à 14 h 30, les dimanches de 7 h à 15 h)
Bd Lefebvre	de la rue Olivier de Serres à la rue Dantzig	
Bd Brune		du 27, bd Brune (impasse Vandal) au 75, bd Brune

Stationnements interdits sur chaussée, sauf aux emplacements autorisés — Arrêts interdits sur chaussée au droit des stations de tramway :

	Stationnement interdit sur chaussées nord côté droit sauf aux emplacements autorisés ci-dessous :	Stationnement interdit sur chaussée nord côté plate-forme tramway		Stationnement interdit sur chaussée sud côté droit sauf aux emplacements autorisés ci-dessous :	Stationnement interdit sur chaussée sud côté plate-forme tramway
15° :					
Bd Valin	n° 52 à n° 69	oui		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui
Av de la Porte de Sèvres	stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui (chaussée est)		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui (chaussée ouest)
Bd Victor	n° 2 au n° 3 n° 5 n° 55	oui		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui
Bd Lefebvre	n° 63 à n° 81 n° 109 à n° 131 n° 143 à n° 147 n° 171 à n° 181	oui		n° 100	oui
14°					
Bd Brune	n° 147 à n° 157 n° 165 à n° 173	oui		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui
Av de la Porte de Châtillon (du bd Brune à l'av Maurice d'Ocagne)	stationnement interdit pas d'emplacement autorisé	pas de plate-forme tramway		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	pas de plate-forme tramway
Rue Nicolas Taunay	stationnement autorisé en Lincoln	pas de plate-forme tramway		stationnement autorisé en Lincoln	
Bd Jourdan	de la rue Emile Deutsche de la Meurthe à la rue de la Cité Universitaire	oui		n° 105 à n° 107 n° 51 à n° 61 n° 29 à n° 37 n° 5 à n° 7	oui
13°					
Bd Kellermann	stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui		stationnement interdit, pas d'emplacement autorisé	oui
Bd Masséna (entre l'av. d'Italie et l'av. Claude Régaud)	n° 150 à n° 154 n° 116 à n° 122 n° 84 à n° 104	oui		n° 63 n° 59 n° 53	oui
	Arrêt interdit sur chaussée nord côté droit au droit des stations de tramway ci-dessous :			Arrêt interdit sur chaussée sud côté droit au droit des stations de tramway ci-dessous :	
Bd Valin	Station Pont du Garigliano — Hôpital Georges Pompidou située face aux n° 11 à n° 19, bd Valin			Station Pont du Garigliano — Hôpital Georges Pompidou située bd Valin face au square Sarrabezolles	
Bd Victor	Station Balard située face aux n° 1 bis à n° 1 ter bd Victor, Station Desnouettes située du n° 15, bd Victor à la jonction avec la rue Desnouettes			Station Balard située face aux n° 10 à n° 14 bd Victor, Station Desnouettes située face aux n° 34 à n° 36, bd Victor	
Bd Lefebvre	Station Georges Brassens (carrefour Dantzig) située face aux n° 81 à n° 91, bd Lefebvre, Station Brancion située face aux n° 155 à n° 165, bd Lefebvre			Station Georges Brassens (carrefour Dantzig) située bd Lefebvre entre l'av. de la Pte de Plaisance et rue André Theuriet, Station Brancion située face aux n° 88 à n° 94, bd Lefebvre	
Bd Brune	Station Pte de Vanves située face aux n° 11 à n° 27, bd Brune, Station Didot située face aux n° 81 à n° 89, bd Brune, Station Jean Moulin (pte de Châtillon) située bd Brune entre la rue des Plantes et l'av. Jean Moulin, Station Porte d'Orléans située face aux n° 197 à n° 203, bd Brune			Station Pte de Vanves située face aux n° 10 à n° 16, bd Brune, Station Didot située face aux n° 60 à n° 64, bd Brune, Station Jean Moulin (pte de Châtillon) située bd Brune entre la rue des Plantes et l'av. Jean Moulin	
Bd Jourdan	Station Montsouris (pte d'Arcueil) située face aux n° 32 à n° 38, bd Jourdan, Station Cité Universitaire située face aux n° 24 à n° 24 bis, bd Jourdan			Station Porte d'Orléans située bd Jourdan entre l'av. de la Pte d'Orléans et la rue Henri Barboux, Station Montsouris (pte d'Arcueil) bd Jourdan du n° 47 à la jonction avec l'av. David Weill, Station Cité Universitaire située face aux n° 15 à n° 25, bd Jourdan	
Bd Kellermann				Station Poterne des Peupliers située face aux n° 63 à n° 65, bd Kellermann	
Bd Masséna (entre l'av. d'Italie et l'av. Claude Régaud)	Station Pte d'Ivry située face aux n° 68 à n° 76, bd Masséna			Station Pte d'Italie située bd Masséna entre l'av. de la Pte d'Italie et la rue Fernand Vidal, Station Pte de Choisy située bd Masséna entre la rue Alfred Fouillée et l'av. de la Pte de Choisy, Station Pte d'Ivry située face aux n° 71 à n° 75, bd Masséna	

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-213 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son article 109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11236 du 17 septembre 1994 relatif aux signaux lumineux réglant la circulation à Paris ;

Considérant que la mise en service prochaine du tramway des Maréchaux Sud doit s'accompagner par la création de signalisations lumineuses tricolores pour améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment des piétons, lors de leur traversée aux carrefours formés par les boulevards des maréchaux Sud et les différentes voies y débouchant ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste des signaux lumineux réglant la circulation à Paris, annexée à l'arrêté préfectoral précité du 17 septembre 1994, est complétée comme suit :

13^e arrondissement :

— carrefour formé par le boulevard Kellermann et la rue Aimé Morot ;

— carrefour formé par le boulevard Kellermann et la rue Bourneville ;

— carrefour formé par le boulevard Kellermann et la rue Cacheux.

14^e arrondissement :

— carrefour formé par le boulevard Jourdan et la rue Monticelli ;

— carrefour formé par l'avenue de la porte d'Orléans, la rue Ernest Reyer et l'avenue Paul Appell ;

— carrefour formé par le boulevard Brune et la rue Achille Luchaire ;

— carrefour formé par le boulevard Brune, l'avenue Jean Moulin et la place de la porte de Châtillon ;

— carrefour formé par le boulevard Brune, et l'avenue du général de Maud'huy.

— carrefour formé par le boulevard Brune, la rue Didot, la rue Leroy et la rue Lapeyre ;

— carrefour formé par le boulevard Brune, la rue Montteil et la rue Paradol ;

— carrefour formé par le boulevard Brune et la rue Laurier.

15^e arrondissement :

— carrefour formé par le boulevard Lefebvre et la rue Baudry ;

— carrefour formé par la rue Leblanc et la rue Lecourbe ;

— carrefour formé par le boulevard Victor, la place Balard, l'avenue de la porte de Sèvres en liaison avec le boulevard du Général Martial Valin ;

— carrefour formé par l'avenue de la porte de Sèvres en liaison avec la bretelle du boulevard Périphérique intérieur y débouchant.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-074 instituant à titre provisoire la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 9^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux doivent être entrepris dans les rues de La Rochefoucauld et La Bruyère, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer à titre provisoire la règle du stationnement gênant la circulation publique sur certaines sections de ces voies ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 15 janvier au 9 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, pendant toute la durée des travaux, dans les voies suivantes du 9^e arrondissement :

— La Rochefoucauld (rue de) : côté impair, des n° 19 à 23 ;

— La Bruyère (rue) : dans sa partie comprise entre la rue de La Rochefoucauld et la rue Jean-Baptiste Pigalle.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 15 janvier au 9 février 2007 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-142 complétant les dispositions de l'arrêté provisoire STV 2/2006-111 du 13 novembre 2006 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Paul Appell, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal provisoire STV 2/2006-111 du 13 novembre 2006, réglementant à titre provisoire le stationnement gênant la circulation publique avenue Paul Appell, à Paris 14^e arrondissement ;

Considérant que, pour les travaux de déviation d'une canalisation avenue Paul Appell, à Paris 14^e arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre des travaux R.A.T.P. relatifs à l'extension de la ligne 4 du métro, il est nécessaire de compléter les dispositions de l'arrêté provisoire susnommé ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront jusqu'au 9 mars 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante de Paris 14^e arrondissement :

— Paul Appell (avenue) : côté impair, du n° 11 (entrée du stade) au n° 17, jusqu'au 9 mars 2007 inclus ;

— Paul Appell (avenue) : côté impair, le long du terre-plein central en vis-à-vis du n° 13 (2 places de stationnement), du 15 janvier au 9 mars 2007 inclus ;

— Paul Appell (avenue) : côté pair, le long du terre-plein central en vis-à-vis du n° 16 (2 places de stationnement), du 15 janvier au 9 mars 2007 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-144 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse dans une section de la rue Poinot, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage dans une section de la rue Poinot, à Paris 14^e arrondissement, il convient à titre provisoire, de réglementer la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de l'opération qui se déroulera le 17 décembre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Poinot, à Paris 14^e arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire, le 17 décembre 2006, à partir de la rue Jolivet vers et jusqu'à la rue du Maine.

Art. 2. — L'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé sera suspendu le 17 décembre 2006 dans la section de voie mentionnée à l'article premier.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-145 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique boulevard Raspail, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de vérification des stores de la façade de l'immeuble sis 291, boulevard Raspail, à Paris 14^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 au 30 décembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique boulevard Raspail, à Paris 14^e arrondissement, du 18 au 30 décembre 2006 inclus selon les modalités suivantes :

— Côté impair, du n° 287 au n° 293, le long de la façade (neutralisation de 12 places de stationnement) ;

— Côté impair, du n° 287 au n° 293, le long de la chaussée (neutralisation de 12 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-146 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Cardinal Lemoine, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de tubage réalisés par Gaz de France dans diverses voies de Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue du Cardinal Lemoine ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 2 janvier au 2 mars 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la rue du Cardinal Lemoine, à Paris 5^e arrondissement, du 2 janvier au 2 mars 2007 inclus :

— Côté impair, au droit du n° 49 (neutralisation de 4 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-149 complétant les dispositions de l'arrêté provisoire STV 2/2006-081 du 25 août 2006 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 14^e arrondissement de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté municipal provisoire STV 2/2006-081 du 25 août 2006, réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement gênant la circulation publique dans diverses voies de Paris 14^e arrondissement ;

Considérant que, pour les travaux d'aménagement de la 3^e phase de la rue Raymond Losserand, dans sa partie située entre la rue d'Alésia et le square Auguste Renoir, à Paris 14^e arrondissement, il est nécessaire de compléter les dispositions de l'arrêté provisoire susnommé ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 31 mai 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté provisoire STV 2/2006-081 sont complétées comme suit :

Le sens unique de circulation rue Raymond Losserand, à Paris 14^e arrondissement, de la rue Paturle vers et jusqu'à la rue Maurice Rouvier est maintenu jusqu'au 31 janvier 2007 inclus.

A partir du 31 janvier 2007, la rue Raymond Losserand restera en sens unique depuis la sortie des urgences de l'Hôpital Saint-Joseph vers et jusqu'à la rue Pierre Larousse jusqu'au 31 mai 2007 inclus.

Le sens unique de circulation rue Pierre Larousse, à Paris 14^e arrondissement, de la rue Raymond Losserand vers et jusqu'à la rue des Suisses est maintenu jusqu'au 31 mai 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains, des transports de fonds et la desserte de l'hôpital Saint-Joseph, le cas échéant, sera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2006-0115
réglementant, à titre provisoire, la circulation dans
la rue Caplat, à Paris 18^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie (création d'une placette), à Paris 18^e, il convient de neutraliser à titre provisoire, la circulation dans la rue Caplat, à Paris 18^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 9 janvier au 3 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Caplat, à Paris 18^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 9 janvier au 3 février 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale de Voirie*

Xavier JANC

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-110
réglementant la circulation générale, à titre provisoire,
dans les rues Vitruve et des Orteaux, à Paris 20^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, dans plusieurs voies, à Paris 20^e, et qu'il convient dès lors de mettre la rue Vitruve provisoirement en impasse et d'instaurer un sens unique de circulation dans la rue des Orteaux ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 9 au 19 janvier 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Vitruve, à Paris 20^e, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 9 au 19 janvier 2007 inclus :

— A partir de la rue des Orteaux vers et jusqu'au n° 33 de la voie.

Art. 2. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 20^e arrondissement du 9 au 19 janvier 2007 inclus :

— Vitruve (rue) : côté impair, au droit des n° 29 à 33, côté pair, au droit des n° 32 à 34.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Un sens unique de circulation provisoire, du 9 au 19 janvier 2007 inclus est établi à Paris 20^e arrondissement :

— Orteaux (rue des) : depuis la rue Vitruve vers et jusqu'au passage Dieu.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe, spécialité animation, au titre de l'année 2006.

- 1 — Mme Mireille MAGNAVAL, effet du 30 mai 2006
- 2 — Mme Jeannine REQUIEM, effet du 3 juin 2006
- 3 — M. Germain HINZELIN, effet du 3 octobre 2006
- 4 — Mme Joëlle REBIERE, effet du 30 octobre 2006.

Tableau arrêté à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, spécialité animation, au titre de l'année 2006.

- 1 — Mme Frédérique GAUDRU, effet du 1^{er} janvier 2006
- 2 — Mme Véronique GHYSELINCK, effet du 1^{er} janvier 2006
- 3 — Mme Anne Laure MALNOU, effet du 9 février 2006
- 4 — M. Daniel EL BEZE, effet du 16 juin 2006
- 5 — M. Patrice SCHAFFHAUSER, effet du 1^{er} juillet 2006
- 6 — M. Denis BROSSARD, effet du 15 août 2006.

Tableau arrêté à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi de conseiller des activités physiques et sportives.

- 1 — SCHWACHTGEN Eddie.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{re} classe.

- 1 — THIERRY Françoise
- 2 — FOURNEL Philippe
- 3 — CLEMENCE Barbara
- 4 — REHAHLIA Zerguine
- 5 — PONCIN Eric.

Tableau arrêté à 5 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe.

- 1 — FOUCHE Patrick
- 2 — DOMERGUE Georges
- 3 — PELCAT Claude.

Tableau arrêté à 3 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'opérateur principal des activités physiques et sportives.

- 1 — IGNACE Guy
- 2 — MORLON Gérard.

Tableau arrêté à 2 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de désinfecteur des étuves principal.

- 1 — LEMARQUAND Tony
- 2 — MADOUROM Ejilane

- 3 — BONNET Michel
- 4 — LOPEZ Frédéric
- 5 — GOUACHE Bernard
- 6 — AMOUZOU-GLIKPA Lucas.

Tableau arrêté à 6 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef désinfecteur des étuves principal.

- 1 — OUAKIF Michel.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile.

- 1 — BOURSEUL Jean-Louis
- 2 — BOUTON Philippe
- 3 — COCHON Jean-Luc
- 4 — VOLANT Thierry
- 5 — SEGHIRI Abdslam
- 6 — VERMANDEL Léo Louis
- 7 — GREGOIRE Marc
- 8 — RAMUS Paulin
- 9 — LOUVET Daniel
- 10 — BENALLOU Mohammed
- 11 — PIGNOL Patrick
- 12 — BAZET Laurent
- 13 — DESJARDINS Pascal
- 14 — LE BRUN Didier
- 15 — AALI Hassan
- 16 — BOBLIQUE Olivier
- 17 — TISNE Jean-Marie
- 18 — CAMUSET Alain
- 19 — CLAPET Jérôme
- 20 — LOURY Philippe
- 21 — DUPUY Laurent
- 22 — BATYR Jean-Paul

- 23 — DEHAYNIN Jean-Claude
- 24 — CONFIAC Martin
- 25 — DUGER Christian
- 26 — FERNANDES VIDEIRA Rui
- 27 — FERREIRA Christophe
- 28 — BOLTEAU Marc
- 29 — BERCLAZ Jean-Pierre
- 30 — PALMERO Patrick
- 31 — DESCHAMPS Philippe
- 32 — LALANDRE Bruno
- 33 — DUCHEMANN Marceau
- 34 — NELHOMME Loïc
- 35 — CLAMY Daniel
- 36 — CHIBANE Ali
- 37 — LARDE Thierry
- 38 — FERREIRA Serge
- 39 — BLANC Stéphane
- 40 — MARTEAU Philippe
- 41 — GUILLOTEAUX Patrick
- 42 — FAURE François
- 43 — MATUSIAK Martial
- 44 — DUBUC Laurent
- 45 — BOULO Thierry
- 46 — DUCH Jérôme
- 47 — ACEDO Michel.

Tableau arrêté à 47 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal.

- 1 — CARVALHO Pascal
- 2 — CORBEAU Gérard
- 3 — SCHOUVER Jean-Jacques
- 4 — LE BRUN Didier
- 5 — SERFATI Joseph
- 6 — MARIN Daniel
- 7 — DURAND Jean-Pierre
- 8 — LERAULT Frédéric
- 9 — ANGEE Daniel
- 10 — FOUCART Gilles
- 11 — THEZE Patrick
- 12 — HUBERT Robert
- 13 — BOCAGE Michel
- 14 — LEMONNIER Ange
- 15 — GOURNAY Daniel
- 16 — LE LEUCH Patrice
- 17 — RATEAU Christian
- 18 — RIGAUD Maurice
- 19 — LESEURRE Guy

- 20 — MARRE Thierry
- 21 — MINET Bertrand
- 22 — MIREAU Daniel
- 23 — CHARTIER Philippe
- 24 — GUILLON Gérard
- 25 — LABACHE Francis
- 26 — DELEMONTEZ Christian
- 27 — TREPSAT Bernard
- 28 — BAILLY Christian
- 29 — GRILLET Dominique
- 30 — DEBRAY Alain (détaché Etat)
- 31 — MORYOUSSEF Charles
- 32 — DUBRAY Jean
- 33 — TISON Marc
- 34 — SERVIERES Jean-Luc
- 35 — GHIPPONI Patrick (détaché Etat)
- 36 — LEVESQUE Yannick
- 37 — CHEMOLLE Dominique
- 38 — COULANGE Yvon
- 39 — PIERRE Médéric
- 40 — MARRON Jean-Luc
- 41 — DAVID Alain
- 42 — ACHIN Marcel
- 43 — AMAT Jean.

Tableau arrêté à 43 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'agent de maîtrise.

- 1 — SALEUR Serge
- 2 — FROMENTIN Gérard
- 3 — TRICOCHÉ Gérard
- 4 — ETCHECOPAR Georges
- 5 — LACOUR Régis
- 6 — BOUTINEAU Jacques
- 7 — BODEN Jean
- 8 — ILIESCO Laurent
- 9 — POIRE Patrick
- 10 — ASSELIN Michel (détaché Eau de Paris)
- 11 — LUDWIG Jean-Luc (détaché SIAAP).

Tableau arrêté à 11 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de maître ouvrier.

- 1 — PETIT Jean-René
- 2 — RAVI Robert
- 3 — GAMBAUX Robert
- 4 — GROS DESORMAUX Denis
- 5 — HUGUIN Michel
- 6 — SAINT JEAN Claude
- 7 — BAUDY Jean-Pierre
- 8 — MARANGENLA Irénée
- 9 — EPAMINONDAS Fred
- 10 — MOULANIER Julien.

Tableau arrêté à 10 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de maître ouvrier principal.

- 1 — PELOSO Dominique Patrick
- 2 — POISSY Alain
- 3 — TUHEILLE Bruno
- 4 — DONNEZ Gérard
- 5 — VOLAT Thierry
- 6 — BENOIT Christian
- 7 — LAMIN Olivier
- 8 — DECEMBRE GORRY Gérard
- 9 — CHRETIEN Jack
- 10 — BEURAIN Patrick
- 11 — POTREL Christine
- 12 — BELLAVOINE Jean-Claude
- 13 — CHASTANG Didier Maurice
- 14 — GAUTHIER Philippe
- 15 — GASQUET Gilles
- 16 — JASTREB Anna
- 17 — SANTONI Martine
- 18 — GAUTHIER Patrice
- 19 — GARNIER Michel
- 20 — PLICHARD Jean-Paul
- 21 — JASSIRANI Nicolas
- 22 — FOUCAULT Claude
- 23 — REDOLFI Serge
- 24 — GROS Patrick
- 25 — LEHARANGER Bernard

- 26 — GUEREAU Marie-José
- 27 — JAVIONY Michel
- 28 — FUSEAU Patrice
- 29 — MOISAN Yann
- 30 — DELAMARRE Yves
- 31 — LAFOND Daniel
- 32 — DAGNET Georges (détaché)
- 33 — DEBRIE Michel
- 34 — GUYON LE BOUFFY Hugues
- 35 — CROULARD Alain
- 36 — SANCHEZ Michel
- 37 — VILFROY Jean-François (détaché)
- 38 — DUPUY Alain
- 39 — MANACH Daniel
- 40 — BOUVERNE Jean-Marc
- 41 — LICIOUS Romain
- 42 — VITRY Jacques
- 43 — HEE Michel
- 44 — DUVEAU Henri
- 45 — BILLAULT Daniel.

Tableau arrêté à 45 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier professionnel principal.

- 1 — PIERRE Gérard André
- 2 — DELBLOND Aubin
- 3 — LAPAQUELLERIE Fernand
- 4 — ROCHEMONT Alain
- 5 — PADOLY Césaire
- 6 — CHAM Thérèse
- 7 — APPOLAIRE Edmond
- 8 — TECHER Michel
- 9 — BELLEVAL Vincent
- 10 — LAVANNE Carmelien
- 11 — HORKO Marc (détaché SIAAP)
- 12 — LIRVAT Philippe
- 13 — GAYRAUD Patrice (détaché Eau de Paris)
- 14 — DJEBBAR Malik
- 15 — LEROUX Oculi
- 16 — JOSEPH REINETTE Erick
- 17 — TACHON Bertil
- 18 — BLEMAND Hilaire
- 19 — JUSTINE Emilien
- 20 — BONVALET Pascal
- 21 — DESCAMPS Alain

- 22 — BAIETTO Bruno
- 23 — GRENON Chantal
- 24 — LEGRAS Manuel (détaché Eau de Paris)
- 25 — METET Jean-Pierre (détaché SIAAP)
- 26 — ANGERVILLE Marcellin
- 27 — BAZILE Fritz
- 28 — LOUISON Pascal
- 29 — STEMMEL Yves Claude
- 30 — ISNARD Frédéric
- 31 — BELFROY Georges
- 32 — GRAIRE André
- 33 — MAURY Dominique
- 34 — THORON Bernard
- 35 — TRABOT Frédéric
- 36 — BERQUIER Teclé Guy
- 37 — MARIVAT Anasthase
- 38 — ROUGERON Claude
- 39 — MOLINA Raymond (détaché Achères)
- 40 — SARRAZIN Bernard
- 41 — GIRARD Jean-Yves
- 42 — NIEVES Pascal
- 43 — BOURGEOIS Didier
- 44 — ACHARD Jacques
- 45 — TALLEMET Roger
- 46 — DUQUESNOY Christian
- 47 — ALLIZARD Thierry
- 48 — NIJEAN Romule Alain
- 49 — FAIVRE Nathalie
- 50 — SELLIER Bertrand
- 51 — ETIENNE AUGUSTIN Jacky
- 52 — BENGHERBI Omar
- 53 — ANDREOLETTI Guy
- 54 — LEMETAYER Brigitte
- 55 — PARIS Didier
- 56 — LEMAIRE Georges
- 57 — ELLAMA Georget (détaché SIAAP)
- 58 — AGNOLY Sully
- 59 — DUFRESNE Dominique
- 60 — DANU MASTON Marie-Claude
- 61 — JAN Philippe
- 62 — CAMARD Salim
- 63 — ORIOL Jacques
- 64 — MATHIEU Hervé
- 65 — DETAVE Alain (détaché Chalons Champagne)
- 66 — DERMONT Gilles (détaché SIAAP)
- 67 — SEMHOUN Alice
- 68 — CHAPPOUX Michel.

Tableau arrêté à 68 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de conducteur de machines principal.

- 1 — LEGE Philippe
- 2 — EGOROFF Yves (détaché Eau de Paris)
- 3 — LE QUERE Michel
- 4 — LE PENVEN Gérard (détaché SIAAP)
- 5 — BALLOT Donatien
- 6 — LABOULAIS Alain
- 7 — LAPINTE Frédéric (détaché Eau de Paris)
- 8 — PEPIN Bernard.

Tableau arrêté à 8 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef conducteur de machines principal.

- 1 — POIRET Marc
- 2 — MORIN Gérard (détaché Eau de Paris)
- 3 — QUATRE Denis (détaché Eau de Paris)
- 4 — JOSEPH Surash Babu
- 5 — BOTTIN Eric (détaché Eau de Paris)
- 6 — RIGAUD Jean-Luc (détaché SIAAP)
- 7 — ROBBA Pascal (détaché Eau de Paris)
- 8 — BERNARD Alain
- 9 — FARCE Eric (détaché SIAAP)
- 10 — CAROFF Christian Yves (détaché SIAAP)
- 11 — SOLIGNAC Bruno
- 12 — LACOSTE Christian.

Tableau arrêté à 12 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au titre de l'année 2005 à l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage.

Par arrêté du 8 avril 2005 sont nommés dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage :

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

- 1 — M. METAYER Jean-Claude
- 2 — M. TISSERAND Jean-Claude

- 3 — M. LETROU Alain
- 4 — M. HANY Jean-Pierre
- 5 — M. CHALMEY Gilbert
- 6 — M. LECAS Alain
- 7 — M. LANOES Daniel
- 8 — M. CARTIER Jean-Jacques
- 9 — M. ESTEVE Jean-Louis
- 10 — M. GUYON Patrice
- 11 — M. PLUMEL Guy
- 12 — M. WILLEM Michel
- 13 — M. BENMESBAH Liess
- 14 — M. DOPP Patrick
- 15 — M. NASR Abdessatar
- 16 — M. GEORGES Daniel
- 17 — M. VAN PETEGHEM Gérard
- 18 — M. ROMAN Bernard
- 19 — M. LENGA Roland
- 20 — M. QUIGNON Bruno
- 21 — M. LE CORRE Georges
- 22 — Mme DUCLOUX Raymonde
- 23 — M. TITRAOUI Rabah
- 24 — M. CHARPENTIER Daniel
- 25 — M. MAILLOT Jean-François
- 26 — M. TAMBORINI Patrick
- 27 — M. DIDIER Patrick.

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix au titre de l'année 2006 dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage — Tableau complémentaire.

Par arrêté du 15 décembre 2006 sont nommés dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage :

A compter du 1^{er} septembre 2006 :

M. Dominique DERMY.

A compter du 6 novembre 2006 :

M. Jean-Marc GUTTIN.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi d'éboueur principal.

- 1 — LE CAM Alain
- 2 — MISSAIDIE Hamidou
- 3 — THIOUBOU Abdourahmane
- 4 — CHANFI Darouèche
- 5 — MOHAMED Zeid
- 6 — LACHASSE Jacques
- 7 — ROBIN Jean-Michel
- 8 — ROUSSEAU Michel
- 9 — MAGNIN Claude
- 10 — LAVERGNE René
- 11 — BONNET Laurent
- 12 — BILLAUDOT Hervé
- 13 — CAILLE Franck
- 14 — DEZE Philippe
- 15 — SERRE Eric (détaché Toulouse)
- 16 — CORROYER Patrick

- 17— ONDOA-KLEINE Henri
18— CHAMAYOU Guy Alain
19— LEROY Sébastien
20— ORTIS Robert
21— POUSSET Didier
22— DEGREGZ Frédéric
23— JETIL Hubert
24— JOURNET Norbert
25— FINE Eric
26— MALTES Guy
27— DEMOULIN Stéphane
28— DANIEL Franck
29— LADIRE Léonard
30— AUDIT Alain
31— PEGUY Emmanuel
32— LOTHER André
33— CHESNEAU Jean-Louis
34— BIRON Gérard
35— M'HOUMADI Ali
36— CARRASCO Serge
37— SAUREL René
38— LECOUSTRE Stéphane
39— VECCHI Michel
40— VENUAT Franck
41— GRARD Charles
42— FERRAND Philippe
43— HIPPIAS Alex
44— BEAUCHET Claude
45— TACHET Roger
46— RIQUER Jean-Louis
47— CHARLEROY Christian
48— PELISSON Michael
49— GAUTHIER Dominique
50— CARRETERO Philippe
51— PLESSIS Jean-Louis
52— SACCHI Marc
53— N DIAYE Habibalaye
54— KANDEL Michel
55— CLAEYS Jean Philippe
56— RODRIGUES Thierry
57— ROULE Pierre
58— ROUX Christophe
59— MOHOONEE Jairaj
60— REGNIER Philippe
61— MARTIN Jean-Pierre
62— BOULOGNE Alain
63— CADAR Pierre
64— MUREZ Raymond
65— DELHAYES Gilles
66— BRUNETEAUX Laurent
67— BAUDOIN Francis
68— LEFEVRE Jean-Daniel
69— MONTCHATRE Didier
70— FERRERO Stéphane
71— CHAMP Philippe
72— MARMONTEIL Thierry
73— MILLET Sylvain
74— GANA Thierry
75— MARCHAND Éric
76— DOUMBIA Mamadou
77— CHRUSCICKA Didier
78— HELIN Eric
79— LAUGERO Philippe
80— REGULIER Victor
81— MAUNIER Jean Etienne
82— LEROY Alexandre
83— LEMAIRE Marc
84— GODONOU Gervais
85— FERNANDEZ Dominique
86— BOURQUIN Frédéric
87— SENE Michel
88— BROISSART Jean-Hugues
89— JEANPIERRE Philippe
90— BAUDU Dominique
91— JOUANOT Sylvain
92— DUCLOS Dominique
93— LOUBLI Epiphane
94— HOUTTEMAN Jean-Pierre
95— FUSELIER Eric
96— RALIN Charlery
97— MARTIN CAPILLA Robert
98— RIVIERE Jean-Claude
99— CLEMENCEAU Bruno
100— BARUL Eugène
101— LAPIERRE Bernard
102— MASSOUF Joseph
103— CALY Laurent
104— LEMOINE Christophe
105— FERRANDEZ Philippe
106— FANJUL David
107— PRUNIER Emmanuel
108— LAINE Gérard
109— BONNIN Guy
110— N'DIAYE Madane
111— RETTGEN Jean-Pierre
112— COLOMBO Patrick
113— RENCIEEN Marc
114— ROUE Jean-Marc
115— CAUET Laurent
116— FOUCAULT Michel
117— HIMMER Pascal
118— FERRET François
119— SADIO Drame
120— BOUSQUIE Didier
121— ELINEAU Thierry
122 — SCROFANI Jean-Pierre
123 — MAURER Hugues
124 — PECON Jacques
125 — MONEL Freddy
126 — GAUDIER Francilien
127 — MARHIN Pascal
128 — MALCOIFFE Didier
129 — BELVISEE Joseph

- 130 — CAHUN Albin
 131 — GOSSE Ludovic
 132 — LANCEREAU Yves
 133 — LAMETTE Pascal
 134 — RAINEAU Philippe
 135 — LAIR Daniel
 136 — NOEL Thierry
 137 — FOFANA Lassana
 138 — BEGUE Achille
 139 — PUYRAIMOND Patrick.

Tableau arrêté à 139 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'égoutier principal.

- 1 — M. BIDE Daniel
 2 — M. LE BOUGUENNEC Jean-Luc
 3 — M. LEFRANCOIS Julien
 4 — M. CABRION Georges
 5 — M. MARTINI Pierre
 6 — M. PICHARD Jacques
 7 — M. LEMERLE Lucien
 8 — M. ZEGRE Jacques
 9 — M. LOIRET Jean-Paul
 10 — M. DUFRASNE Daniel
 11 — M. EMICA Edmond
 12 — M. LEBEL Philippe
 13 — M. COULON Christian
 14 — M. DENAUX Bernard
 15 — M. POIDEVIN Pierre
 16 — M. TOUCHAIS Patrick
 17 — M. DUBOIS Michel.

Tableau arrêté à 17 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de fossoyeur principal.

- 1 — PRAXO Firmin
 2 — LEGRAIN Francis
 3 — DUNOYER Michel
 4 — BANNIS Luc

- 5 — CABET Paul
 6 — SOLIMAN Jean-Claude.
 Tableau arrêté à 6 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de secteur barragiste.

- 1 — GERARD Serge.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de poste barragiste principal.

- 1 — CHEVRY Bruno
 2 — WYTINCK Christian.

Tableau arrêté à 2 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial des irrigations principal.

- 1 — POULAIN Serge
 2 — REMOND Stéphane (détaché SIAAP)
 3 — LE FALHER Eric (détaché SIAAP)
 4 — FORET Jean-Claude.

Tableau arrêté à 4 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef de poste des irrigations principal.

- 1 — JEZEQUEL Michel (détaché SIAAP)
- 2 — LEVY André Jacky (détaché SIAAP)
- 3 — LELONGT Eric Bernard (détaché SIAAP).

Tableau arrêté à 3 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial barragiste principal.

- 1 — MOULLET Christian.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade de chef d'équipe des bassins.

- 1 — M. COUTREAU Jean-Marie
- 2 — M. LE ROY Marie-Claire (détachée SIAAP).

Tableau arrêté à 2 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession dans l'emploi de chef d'équipe des bassins principal.

- 1 — PICART Jean-Jacques (détaché SIAAP)
- 2 — GAILLARD Franck
- 3 — BAZIN David
- 4 — GILBERT Michel (détaché Eau de Paris)
- 5 — CHAIGNON Jean-Luc
- 6 — PLA Jean-Paul
- 7 — CACALY Anthony
- 8 — PEYEN Jean-Claude
- 9 — DEWULF Mario (détaché SIAAP)
- 10 — LEJARD David (détaché SIAAP)
- 11 — SMIRI Nizar

- 12 — BOULANGER Gaël
- 13 — STURM Christophe (détaché SIAAP)
- 14 — BIENASSIS Jean-Bernard (détaché SIAAP)
- 15 — ROUAULT Stéphane (détaché SIAAP).

Tableau arrêté à 15 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'aide de bassins et stérilisateur principal.

- 1 — RICHARD Michel (détaché SIAAP)
- 2 — DAUDANNE Philippe
- 3 — DIDELET Gabriel
- 4 — BEDE Maurice
- 5 — DUCORROY Christian (détaché SIAAP)
- 6 — GUILLEMIN Daniel
- 7 — MOUSNY Alain (détaché SIAAP)
- 8 — HAMON Edmond (détaché SIAAP)
- 9 — DURIS Yannick
- 10 — CALYDON Jules (détaché Eau de Paris)
- 11 — DEBOISSY Laurent (détaché SIAAP)
- 12 — DE SOUBEYRAN Michel
- 13 — DESANTI Patrice (détaché SIAAP)
- 14 — BELFROY Lucien
- 15 — GOSSARD Maurice
- 16 — LURON Joël (détaché SIAAP)
- 17 — COUENON Jean-Pierre (détaché SIAAP)
- 18 — REYNAUD Christian
- 19 — CHATENAY Michel
- 20 — LEROY Thierry
- 21 — BOUCHER Eric (détaché SIAAP)
- 22 — CAPIROSSI Franck
- 23 — LEROUX Pascal
- 24 — LENOT Raymond
- 25 — SIROY Serge
- 26 — HUILLION Patrice
- 27 — GAZON Jean-Marc
- 28 — FOURE Alain
- 29 — JENASTE Dominique
- 30 — FONTAINE Franck (détaché SIAAP)
- 31 — EISENBARTH Georges (détaché SIAAP)
- 32 — BALLAND Philippe (détaché SIAAP)
- 33 — DERRADJI Jamal (détaché SIAAP)
- 34 — PEYEN Michel (détaché SIAAP)
- 35 — TRESFIELD Joël
- 36 — PETIT Jean-François (détaché SIAAP)
- 37 — FRANCK Jean-René (détaché SIAAP)
- 38 — MOHAMADALLY Kamaloudine (détaché SIAAP)
- 39 — ZENDER Malik
- 40 — STIVALA Luigi

- 41 — RABOTEAU Christophe (détaché SIAAP)
 42 — PACCOU Marc (détaché SIAAP)
 43 — HAMOY Daniel (détaché SIAAP)
 44 — BALLOT Emmanuel (détaché SIAAP)
 45 — BESSON Eric.

Tableau arrêté à 45 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*
 Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial des canaux et ports principal.

- 1 — PAPIILLON Jean-Marc
 2 — POINT Jean-Marie.

Tableau arrêté à 2 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*
 Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accession au grade d'ouvrier spécial d'entretien général principal.

- 1 — GOUZER Alain
 2 — CHEVILLON Patrice
 3 — ROCHE Jean-Claude
 4 — CHETIF Bernard
 5 — FIFI Pierre.

Tableau arrêté à 5 noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
 chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*
 Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans l'emploi d'assistant d'exploitation — Année 2006.

Par arrêté du 18 décembre 2006 sont nommés dans l'emploi d'assistant d'exploitation :

A compter du 1^{er} août 2006 :

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

- 1 — BERTOLI Philippe
 2 — BOEHM Frédéric

- 3 — CARON Sylvain
 4 — COUSIN Joël
 5 — DAIX Xavier
 6 — DAVID Frédéric
 7 — DELPIERRE Raymond
 8 — DERRIEN Ronan
 9 — DUFOUR Jean-Marc
 10 — FERRO Patrice
 11 — FORTIN Philippe
 12 — HIDEUX Gérard
 13 — LAFFONTA Didier
 14 — LEROY Robert
 15 — MATHIEU Pascal
 16 — MEGLIO Lionel
 17 — MORTELETTE Serge
 18 — MOUCHON André
 19 — MOURET Guy
 20 — NOBLE Pascal
 21 — PESCI Maurice
 22 — VALENTIN Didier.

Direction de la Protection de l'Environnement :

- 1 — ANGEE Daniel
 2 — BATIFOULIER Philippe
 3 — BLONDEL Gérard
 4 — BUISSON Bernard
 5 — CABARET Alain
 6 — CAPOCCI Marc
 7 — CHAPRON Jean-François
 8 — CHASLES Gérard
 9 — CONNAN Thierry
 10 — DELOUCHE Alain
 11 — HUBERT Robert
 12 — JAPUIS Alain Albert
 13 — LAMIN Louis
 14 — LEBON Sylvain
 15 — LECORPS Bernard
 16 — LEMARINIER Eric
 17 — MANCEAU Patrick
 18 — MURRU Lorenzo
 19 — PETIGNY Philippe
 20 — PHILIPPOT Jean
 21 — POULET André
 22 — SAUVAGE Guy
 23 — SERFATI Joseph
 24 — SERRE Gérard
 25 — VALOGNE Germain.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 2^e classe de la Commune de Paris — Année 2006.

- 1 — Mme Nathalie BESCHE, effet du 16 mai 2006
 2 — M. Thierry CHATAIGNE, effet du 1^{er} octobre 2006

3 — Mme Chantal ROUILLARD, effet du 16 octobre 2006

4 — M. Claude NAJEAU, effet du 25 novembre 2006.

Tableau arrêté à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 1^{re} classe de la Commune de Paris — Année 2006.

1 — Mme Katarzyna BAIGTS, effet du 22 décembre 2006.

Tableau arrêté à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 14 décembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 4 postes.

1 — M. CELCAL Joseph

2 — M. MZE HAMADI Mohamed.

Arrête la présente liste à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 18 décembre 2006

La Présidente du Jury
Catherine FERREOL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 4 postes.

1 — M. RENE LOUIS ARTHUR Joël

2 — M. OCRISSE Williams

3 — M. EZELIN Tony.

Arrête la présente liste à trois (3) noms.

Fait à Paris, le 18 décembre 2006

La Présidente du Jury
Catherine FERREOL

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2004 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu les arrêtés mettant en tant que de besoin certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 est modifié comme suit :

Sous-Direction de la Santé :

Bureau des Equipements Publics de Santé :

Substituer : le nom de Mme Karine MULLER-MARIN, attachée d'administration, à celui de Mme Emilie DRIOUX.

Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives :

Bureau des Actions Educatives :

Après : « en cas d'absence ou d'empêchement » :

Substituer : le nom de M. Emmanuel DROUARD, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau, à celui de Mme Claire DEPAIX.

Ajouter : le nom de Mme Laurence CARRE, attachée des services, adjointe au chef de bureau.

Bureau des Adoptions :

Après : « en cas d'absence ou d'empêchement » :

Substituer : le nom de M. Patrick BONNAIRE, assistant-socio-éducatif, à celui de Mme Monique BRENICHOT.

Ajouter : le nom de Mme Rachida DJAIFRI, assistante-socio-éducative.

Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité :

L'Inspection Technique :

Après : « une délégation de signature... (F.S.L.) »

Substituer : le nom de Mme Arlette MILOSAVLJEVIC, conseillère-socio-éducative, déléguée à la coordination du 20^e arrondissement, à celui de Mme Michèle AUCLERE.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,
- M. le Directeur Général des Ressources Humaines,
- Mme la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 29 novembre 2006

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée à l'association « Eveil du Corps et du Langage comme Outil de Réussite pour l'Enfant » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 144, rue du Théâtre, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 21 mars 2005 autorisant l'Association « Eveil du Corps et du Langage comme Outil de Réussite pour l'Enfant » à faire fonctionner une halte-garderie située 144, rue du Théâtre, à Paris 15^e, pour l'accueil de 18 enfants présents simultanément âgés de 2 ans à 6 ans,

Vu la demande de l'association,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'association « Eveil du Corps et du Langage comme Outil de Réussite pour l'Enfant » dont le siège social est situé 144, rue du Théâtre, à Paris 15^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} décembre 2006, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 144, rue du Théâtre, à Paris 15^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 18 enfants présents simultanément âgés de 22 mois à 6 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 21 mars 2005 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera notifiée au Président de l'association gestionnaire et sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale des Familles
et de la Petite Enfance*

Annick MOREL

Autorisation donnée à l'association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, dénommé « 1, 2, 3, Soleil », situé 7-9, rue des Isles, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu la demande de l'association « Crescendo » ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'association « Crescendo » dont le siège social est situé 5, rue Henri Feulard, à Paris 10^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 11 décembre 2006, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, dénommé « 1, 2, 3, Soleil », situé 7-9, rue des Isles, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 24 enfants présents simultanément, âgés de 4 mois à 6 ans, dont 20 repas.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 8 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice des Familles
et de la Petite Enfance*

Annick MOREL

Fixation du compte administratif de l'exercice 2005 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés) — 38, rue Letellier, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs

(A.G.E.) pour le Service M.O.I.S.E. : « Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux Femmes Enceintes en Difficultés » ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif de l'exercice 2005 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés) — 38, rue Letellier, 75015 Paris — géré par l'Association de Groupements Educatifs, est fixé en dépenses nettes de fonctionnement, à la somme de 246 912 €, (deux cent quarante-six mille neuf cent douze euros).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de la convention précitée, le solde sera déterminé en fonction des avances versées pour l'exercice concerné.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

Fixation pour l'exercice 2006 des dépenses, des recettes prévisionnelles et du tarif journalier applicables à la Maison d'Enfants Clair Logis située 5, square Lamarck, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Maison d'Enfants Clair Logis située 5, square Lamarck, 75018 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 393 850 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 567 313 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 210 501 €.

Recettes :

— Groupe I : produits de la tarification : 2 075 640 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 35 492 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 17 786 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat excédentaire 2004 d'un montant de 42 746 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} novembre 2006, le tarif journalier applicable à la Maison d'Enfants Clair Logis est fixé à 124,06 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois, suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 20 octobre 2006, portant déclassement du domaine public hospitalier de la parcelle située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris 9^e.

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-1 et R. 716-3-7 ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire Général relatif au déclassement du domaine public du Centre Délibéros et à la modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 : déclassement du domaine public hospitalier de la parcelle située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon à Paris dans le 9^e arrondissement ; modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 relative à l'échange entre la propriété de l'AP-HP située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris dans le 9^e arrondissement et le terrain appartenant à la Ville de Paris situé 2 à 6, rue de la Poterne des Peupliers, 2 à 6, rue Caffieri, et 49 à 57, boulevard Kellermann, à Paris 13^e ;

Vu le constat de désaffectation du 10 août 2006 ;

Délibère :

Article unique. — Est constatée la désaffectation effective de l'immeuble propriété de l'AP-HP situé 45, rue de la tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris dans le 9^e arrondissement, figurant au cadastre section BA numéro 130 pour 10 ares 07 centiares et est autorisé le déclassement du domaine public hospitalier de la totalité de cette propriété.

Le Secrétaire

Pour le Président
Le Président suppléant

Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 20 octobre 2006, portant modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 relative à l'échange entre la propriété de l'AP-HP située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris 9^e et le terrain appartenant à la Ville de Paris situé 2 à 6, rue de la Poterne des Peupliers, 2 à 6, rue Caffieri et 49 à 57, boulevard Kellermann, à Paris 13^e.

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-1 et R. 716-3-7 ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire Général relatif au déclassement du domaine public du Centre Délibéros et à la modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 : déclassement du domaine public hospitalier de la parcelle située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris dans le 9^e arrondissement ; modification de la délibération A-14 du 23 juin 2006 relative à l'échange entre la propriété de l'AP-HP située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris dans le 9^e arrondissement et le terrain appartenant à la Ville de Paris situé 2 à 6, rue de la Poterne des Peupliers, 2 à 6, rue Caffieri, et 49 à 57, boulevard Kellermann, à Paris 13^e ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2006 autorisant le déclassement du domaine public de la propriété de l'AP-HP située 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon, à Paris dans le 9^e arrondissement ;

Vu l'avis de la Direction spécialisée des impôts pour la Région Ile-de-France et pour Paris du 26 mai 2006 ;

Délibère :

Article unique. — La délibération A-14 en date du 23 juin 2006 du Conseil d'Administration de l'AP-HP est complétée comme suit :

— Est autorisé l'échange de l'immeuble situé 45, rue de la Tour d'Auvergne — 5 bis, cité Charles Godon dans le 9^e arrondissement de Paris appartenant à l'AP-HP, avec la Ville de Paris, laquelle cédera à l'AP-HP en contre-échange un terrain situé 2 à 6, rue de la Poterne des Peupliers, 2 à 6, rue Caffieri, et 49 à 57, boulevard Kellermann, à Paris 13^e d'une contenance de 1 950 m² environ, à détacher d'une parcelle d'une surface totale de 5 476 m², appartenant à la Ville de Paris, ayant une S.H.O.N. constructible a minima de 3 000 m² permettant l'édification de logements et éventuellement d'activités selon les règles d'urbanisme applicables sur ce terrain.

— Est validé le montant de la soulte à verser par la Ville de Paris à l'AP-HP de 900 000 €, son paiement étant exigible le jour de la signature de l'acte.

Le Secrétaire

Pour le Président

Le Président suppléant

**PREFECTURE DE POLICE -
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

Arrêté n° 2006-21414 relatif au Conseil Départemental de Sécurité Civile de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-99 du 8 février 2005 portant création du conseil national de sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 10 et 13 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le Conseil Départemental de Sécurité Civile de Paris, institué par l'article 10 du décret du 7 juin 2006 susvisé, est régi par les dispositions des décrets du 7 juin 2006 et du 8 juin 2006 susvisés et celles fixées par le présent arrêté.

Son secrétariat est assuré par le Secrétariat Général de la Zone de Défense de Paris.

Art. 2. — Le Conseil Départemental de Sécurité Civile de Paris comprend, outre son président :

1° Au titre des représentants des services de l'Etat :

a) Relevant du Préfet de Police :

— le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris ;

— le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

— le Général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

— le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ;

— le Directeur de la Police Urbaine de Proximité ;

— le Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

ou leurs représentants ;

b) Relevant du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris :

— le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris ;

— le Directeur Régional de l'Equipement ;

— le Directeur Régional de l'Environnement ;

— le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ;

— le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France,

— le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris ;

ou leurs représentants ;

c) le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

d) le Recteur d'Académie de Paris, Chancelier des Universités ;

e) le Général, Gouverneur militaire de Paris, ou son représentant ;

2° Au titre des représentants de la Ville de Paris :

— six conseillers de Paris, ou leurs suppléants, désignés par le Conseil de Paris ;

3° Au titre des représentants des services, organismes et professionnels spécialisés dans le domaine de la prévention et des secours :

a) Etablissements et professionnels de santé :

— le Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

- le Directeur du SAMU de Paris ;
 - le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris ;
 - le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des pharmaciens de Paris ;
 - le Président du SAMU social de Paris ;
- ou leurs représentants ;

- b) Associations de secouristes :
- un représentant de la délégation départementale de Paris de la Croix-Rouge française ;
 - un représentant de la fédération nationale de protection civile ;
 - un représentant de l'association départementale de protection civile ;
 - un représentant du Comité français de secourisme et de protection civile ;
 - un représentant du Comité Départemental de Paris des secouristes français « croix blanche » ;
 - un représentant de l'unité départementale de secourisme des œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte ;
- ou leurs suppléants ;

- 4° Opérateurs de services public :
- un représentant des opérateurs gestionnaires des réseaux de distribution de l'eau, proposé par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
 - un représentant des opérateurs gestionnaires des réseaux de production, transport et distribution d'énergie, proposé par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
 - un représentant des opérateurs gestionnaires des réseaux de communication électronique, proposé par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
 - un représentant des opérateurs gestionnaires des médias, proposé par le Président du C.S.A. ;
 - un représentant de la R.A.T.P. ;
 - un représentant de la S.N.C.F. ;
- ou leurs suppléants ;

- 5° Au titre des représentants des organismes experts :
- un représentant de la Direction Interrégionale de Météo-France Ile-de-France, Centre ;
 - un représentant de l'Institut national de veille sanitaire ;
 - un représentant de l'association de surveillance de la qualité de l'air « Airparif » ;
- ou leurs suppléants ;

- 6° Personnalités qualifiées :
- trois personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Police ;
 - trois personnalités qualifiées désignées par le Maire de Paris.

Art. 3. — Un arrêté du Préfet de Police fixe la liste nominative des membres du Conseil Départemental de Sécurité Civile de Paris qui ne siègent pas en raison des fonctions qu'ils occupent.

Art. 4. — La Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 décembre 2006

Pierre MUTZ

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-21408 neutralisant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Velpeau, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-18, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les travaux de modernisation et de mise en conformité du parc de stationnement souterrain Velpeau-Boucicaut, à Paris 7^e, nécessitent la neutralisation de la circulation et du stationnement à titre provisoire, dans la rue Velpeau entre les rues de Babylone et de Sèvres ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La rue Velpeau est fermée dans sa totalité à la circulation générale. L'arrêt et le stationnement sur cette voie sont interdits et considérés comme gênant.

Art. 2. — Cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de secours, aux véhicules de livraisons, approvisionnant le magasin « Le Bon Marché » et aux véhicules ou engins nécessaires au fonctionnement du chantier.

Art. 3. — Ces dispositions seront maintenues en place jusqu'à la fin des travaux de rénovation du parc de stationnement Velpeau-Boucicaut.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la mairie et du commissariat du 7^e arrondissement ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce et quai du Marché Neuf) et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 15 décembre 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Paul-Henri TROLLÉ

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 101, rue du Faubourg du Temple, à Paris 10^e (arrêté du 27 février 2003).

L'arrêté de péril du 27 février 2003 est abrogé par arrêté du 12 décembre 2006.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Délibérations du Conseil d'Administration du mercredi 13 décembre 2006.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, lors de sa séance du mercredi 13 décembre 2006, sont affichées à la Direction Générale du Centre d'Action Sociale sise 5, boulevard Diderot, à Paris 12^e, sur le panneau d'affichage situé au 7^e étage, près du bureau 7210.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Point n° 137 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2006.

Point n° 138 :

Election d'un nouveau deuxième vice-président du Conseil d'Administration.

Point n° 138 bis :

Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours du C.A.S.V.P.

I — Interventions sociales

Point n° 139 — Communication :

Modification des chapitres 2.3 et 2.6, Titre IV/B du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.

Point n° 140 — Communication :

Fixation pour 2007 de la participation financière demandée aux bénéficiaires de la carte « Améthyste ».

Point n° 141 :

Réinvestitures et nominations d'administrateurs bénévoles et d'administrateurs adjoints bénévoles. Nominations d'administrateurs honoraires bénévoles.

II — Parisiens retraités

Motion :

Seuil d'application aux foyers-logements de la réglementation ERP de type J.

Point n° 142 — Communication :

Bilan du partenariat associatif au sein des EHPAD.

Point n° 143 :

Autorisation de conclure une convention avec une pharmacie de référence pour l'approvisionnement en médicaments des personnes hébergées dans la résidence Julie Siegfried 39, avenue Villemain, à Paris 14^e.

Point n° 145 :

Fixation pour 2007 des participations financières pour la restauration Emeraude du C.A.S.V.P.

Point n° 146 :

Autorisation de conclure une convention tripartite particulière entre le C.A.S.-V.P., l'Etat et le Département de Paris, pour la résidence « Héroid », située 60-78, rue du Général Brunet, à Paris 19^e.

Point n° 147 :

Participations financières demandées en 2007 aux parisiens retraités et handicapés bénéficiaires des prestations culturelles et de loisirs.

III — Solidarité et insertion

Point n° 148 :

Approbation du règlement de fonctionnement du C.H.R.S. Charonne.

Point n° 149 :

Approbation du règlement de fonctionnement du C.H.U. George Sand.

Point n° 150 :

Fixation pour 2007, au titre des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale :

— des allocations journalières versées aux résidentes des ateliers de Pauline Roland,

— des tarifs de facturation de l'atelier blanchisserie de Pauline Roland,

— des tarifs de facturation de l'atelier couture de Pauline Roland,

— du barème des participations des crèches P. Roland et Charonne.

Point n° 151 :

Signature d'un avenant à la convention conclue le 1^{er} septembre 2006 entre le C.A.S.V.P. et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), précisant les modalités de participation financière de cette dernière à la réalisation de travaux de sécurité dans le C.H.R.S. Relais des Carrières sis 73, rue du Château des Rentiers, à Paris 13^e.

Point n° 152 :

Autorisation de signer avec l'Etat la convention de financement de l'opération de restructuration du centre d'hébergement d'urgence Crimée : abrogation de l'ancien projet de convention, adoption du nouveau.

IV — Ressources humaines

Point n° 153 :

Organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du C.A.S.V.P.

Point n° 154 :

Classement hiérarchique et échelonnement indiciaire des grades et emplois de catégorie C du C.A.S.V.P.

Point n° 156 :

Modification du statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs et au corps des secrétaires médicaux et sociaux du C.A.S.V.P.

Point n° 158 :

Fixation des modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves des examens professionnels de vérification d'aptitude portant sur le traitement automatisé de l'information.

Point n° 159 :

Mise en place d'une prime de fonction allouée aux personnels du Service Organisation et Informatique du C.A.S.V.P. affectés au traitement de l'information.

Point n° 160 :

Rémunération des médecins des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

V — Finances - Marchés - Contentieux - Patrimoine

Point n° 163 :

Signature de six conventions conclues entre le C.A.S.V.P. et la Région Ile-de-France, précisant les modalités de participation

de cette dernière au financement des dépenses de travaux et/ou d'équipements dans les établissements et services pour personnes âgées.

Point n° 164 :

Demandes de remises gracieuses.

Point n° 165 :

Décision modificative n° 4 du budget 2006.

Section d'investissement : crédits de paiement.

Section d'exploitation : budget général.

Point n° 165 bis — Lettre rectificative :

Décision modificative n° 4 du budget de 2006.

Section d'exploitation : budget annexe des C.H.R.S.

Point n° 166 :

Budget primitif 2007. Section d'investissement : autorisations de programme ; crédits de paiement.

Section d'exploitation :

— budget général ;

— budget annexe des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) ;

— budget annexe des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S.) ;

— budget annexe de la dotation non affectée.

Point n° 166 bis — Lettre rectificative :

Lettre rectificative — Budget primitif 2007.

Section d'exploitation : budget général.

Point n° 167 :

Modifications, au titre de l'année 2006, des effectifs réglementaires relevant du Titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Point n° 168 :

Modifications, à compter du 1^{er} janvier 2007, des effectifs réglementaires relevant du Titre III du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Point n° 168 bis — Lettre rectificative :

Modifications, à compter du 1^{er} janvier 2007, des effectifs réglementaires relevant du Titre III du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Point n° 169 :

Instauration de la régie d'avances et de recettes de la résidence santé Hérold.

Point n° 170 :

Avis du Conseil d'Administration sur la demande de remise gracieuse formulée par Mlle Laurence COUNIL, régisseur d'avances et de recettes de la Section du 20^e arrondissement.

Point n° 171 :

Marchés de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles du C.A.S.V.P.

Autorisation donnée à la Directrice Générale du C.A.S.V.P. de passer, attribuer, conclure et signer les marchés formalisés et les marchés à procédure adaptée pour un montant supérieur à 210 000 € H.T. dont les fiches descriptives sont jointes à la présente délibération.

Liste des marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres pour la période d'octobre à novembre 2006.

Point n° 173 :

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 05 1 018 relatif à la fourniture et à la réparation de prothèses dentaires fixes pour les Centres de Santé Anselme Payen, Les Balkans et Tisserand.

Transfert du Laboratoire Georges VITTORI au Laboratoire VITTORI - DUAL CERAM.

Point n° 174 :

Signature de deux conventions conclues entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, précisant les modalités de participation de cette dernière au financement des dépenses de travaux et/ou d'équipement pour le C.H.R.S. Pauline Roland et le C.H.U. Baudricourt.

Point n° 178 :

Autorisation de signer l'avenant n° 1 aux marchés n° 03 11 19 et 05 10 76 relatif au nettoyage de la résidence santé « Belleville » et au nettoyage du foyer EATM « Vaugirard ».

Transfert de la société ESSI à la société ESSI JADE.

Point n° 179 :

Régularisation des titres d'occupation des sites appartenant à la Ville de Paris et occupés par le C.A.S.V.P.

Point n° 180 :

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 05 10 15 relatif à la fourniture de contenants, l'enlèvement, le transport et l'incinération de déchets contaminés.

Point n° 181 :

Avenant n° 1 au marché n° 05 1 083 relatifs à la fourniture de repas en portions individuelles et/ou collectives et produits d'épicerie à divers établissements du C.A.S.V.P. accueillant des personnes âgées.

VI — Travaux

Point n° 182 :

Autorisation de conclure l'avenant n° 3 au marché n° 05 2 068 relatif à l'exploitation, la conduite et l'entretien des centres thermiques, relevant du C.A.S.V.P. (lot n° 4).

Point n° 183 :

Autorisation de conclure l'avenant n° 3 au marché n° 05 2 069 relatif à l'exploitation, la conduite et l'entretien des centres thermiques relevant du C.A.S.V.P. (lot n° 5).

Point n° 184 :

Autorisation de conclure l'avenant n° 2 au marché n° 05 2 067 relatif à l'exploitation, la conduite et l'entretien des centres thermiques relevant du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (lot n° 3).

Point n° 186 :

Approbation de l'avant-projet définitif (A.D.P.) concernant le programme de restructuration du Centre d'Hébergement d'Urgence Baudricourt sis 15, rue Baudricourt, Paris 13^e.

Autorisation de conclure l'avenant n° 1 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage passé entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et la SEMAVIP ;

Autorisation de conclure l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé entre la SEMAVIP et l'équipe d'architectes LAIR et ROYNETTE.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-3634 portant modification de la présidence et de la composition des Commissions Administratives Paritaires.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2005 modifié, donnant délégation de signature à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2004-4662 modifié du 30 novembre 2004, fixant la présidence et la composition des commissions administratives paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2004-4662 en date du 30 novembre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En lieu et place de Mme Claire BURIEZ, chef du bureau de la gestion des personnels hospitaliers, médicaux et paramédicaux, il convient de lire M. Patrice DEOM, chef du bureau de la gestion des personnels hospitaliers, médicaux et paramédicaux (effet au 13 janvier 2007).

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 2004-4662 en date du 30 novembre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Commission N° 1
(Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, secrétaire administratif de classe supérieure et secrétaire administratif de classe normale)

1°) En qualité de représentants titulaires :

En lieu et place de Mme Ghislaine COSTA, il convient de lire :

— M. Laurent COPEL.

En lieu et place de M. Christian SOUQUE, il convient de lire :

— M. Olivier SAINT-GUILHEM.

En lieu et place de Mme Claire BURIEZ, il convient de lire :

— M. Patrice DEOM (effet au 13 janvier 2007).

Commission n° 10
(Aide-soignant de classe exceptionnelle, aide-soignant de classe supérieure et auxiliaire de puériculture principal, aide-soignant de classe normale et auxiliaire de puériculture)

1°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de Mme Ghislaine COSTA, il convient de lire :

— Mme Jacqueline TRIN-DINH.

En lieu et place de M. Patrice DEOM, il convient de lire :

— M. Olivier SAINT-GUILHEM (effet au 13 janvier 2007).

Commission n° 11
(Agent hospitalier social)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de M. Patrice DEOM, il convient de lire :

— Mme Jeanne COUSIN (effet au 13 janvier 2007).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Bourse du travail de Paris. — Liste des membres par organisations syndicales pour la mandature de la Commission Administrative (1^{er} janvier 2007/31 décembre 2009).

C.F.D.T. :

- Hubert BERGER, en qualité de titulaire ;
- Laurent BIGOT, en qualité de titulaire ;
- Sonia BUSCARINI, en qualité de titulaire ;
- Thierry GACHOT, en qualité de titulaire ;
- Vincent MAILLE, en qualité de titulaire ;
- Josiane CHEVALIER, en qualité de suppléante.

C.F.T.C. :

- Sylvain DELHAYE, en qualité de titulaire ;
- Jean DELAIRE, en qualité de titulaire ;
- Marie Annick PAILLE, en qualité de suppléante.

C.F.E./C.G.C. :

- Andrée-Joëlle LOGEAS, en qualité de titulaire ;
- Patrick LAVAUD, en qualité de suppléant.

C.G.T. :

- Philippe BEAUDELOT, en qualité de titulaire ;
- Bernard COCUT, en qualité de titulaire ;
- Jacques CORMIER, en qualité de titulaire ;
- Edgard FISSON, en qualité de titulaire ;
- Marc GUILLON, en qualité de titulaire ;
- Jean-Jacques MALFOY, en qualité de titulaire ;
- Daniel FARGEAS, en qualité de suppléant.

F.O. :

- Jacques GIROD, en qualité de titulaire ;
- Jean GARABUAU, en qualité de titulaire ;
- Michel FINARD, en qualité de titulaire ;
- Isabelle GENDRE, en qualité de suppléante.

UNSA :

- Yvon CASTEL, en qualité de titulaire ;
- Patrick ARACIL, en qualité de suppléant.

SOLIDAIRES :

- Patrick RUMMLER, en qualité de titulaire ;
- Gérard JOUVE, en qualité de suppléant.

POSTES A POURVOIR

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).

Poste : conseiller en charge du développement économique auprès du directeur général.

Contact : M. Patrice VERMEULEN, directeur général du Développement Economique et de l'Emploi — Téléphone : 01 53 02 95 04.

Référence : D.R.H./B.E.S. D.D.E.E. 2006.12.18.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Sous-Direction de la Jeunesse — Bureau des centres d'animation.

Poste : chef du Bureau des centres d'animation (poste susceptible d'être vacant).

Contact : M. LAVIE, sous-directeur — Téléphone : 01 53 17 34 53.

Référence : B.E.S. 06-G.12.P05.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Service des Ressources Humaines.

Poste : chef du Service des Ressources Humaines.

Contact : M. BOURDIN, directeur — Téléphone : 01 42 76 87 45.

Référence : B.E.S. 06-G.12.P09.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Sous-Direction des Ressources.

Postes :

— chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique ;

— chef du Service Juridique et Financier.

Contact : M. DANON, directeur ou M. DURAND, directeur adjoint — Téléphone : 01 43 47 83 00/80 95.

Référence : B.E.S. 06-G.12.P13/P15.

Direction des Affaires Scolaires. — Un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services est susceptible d'être vacant (F/H).

Service : Circonscription des Affaires Scolaires des 13^e et 14^e arrondissements.

Poste : chef de la Circonscription des Affaires Scolaires des 13^e et 14^e arrondissements.

Contact : M. MOURATILLE, directeur adjoint — Téléphone : 01 42 76 37 85.

Référence : B.E.S. 06-G.12.P08.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations.

Poste : chargé du Secteur du système d'information des ressources humaines (S.I.R.H.).

Contact : Mme PECH, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 61 46.

Référence : B.E.S. 06-G.12.13.

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

1 — Poste : ingénieur des travaux de la division « Espace public » — Division Espace Public — Service du paysage et de l'aménagement.

Contact : Mme Annette HUARD — adjointe à l'ingénieur général, chargée de l'embellissement public — Téléphone : 01 58 49 56 11/06 74 95 67 94.

Référence : intranet n° 13702 — Ingénieur des travaux.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 13506.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 20^e arrondissement — 6, place Gambetta, 75020 Paris — Arrondissement ou Département : 1 — Accès : Métro Gambetta.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services de la mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous êtes chargé(e) de missions de secrétariat telles que la mise sous pli des convocations aux réunions, la réservation de salles, la tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes) et la rédaction de compte-rendus, convocations, tracts, affiches. Vous accompagnez l'activité et les projets des conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration des supports d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (fêtes, spectacles, repas). Vous assurez le suivi des budgets des conseils (investissement et fonctionnement).

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience associative appréciée.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation ;

N° 2 : intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

N° 3 : travail en équipe, autonomie, initiative. Sens. relat. humaines et publiques.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

CONTACT

Mme Lucie KAZARIAN, chef de la Mission/M. Pierre BELLENGER DGS — Démocratie locale/Mairie 20^e — 4, rue de Lobau, 75004 Paris/6, place Gambetta, 75020 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46/01 43 15 21 01 — Mél : lucie.kazarian@paris.fr.

COMMUNICATIONS DIVERSES

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

Recensement annuel de la population — Opération 2007 à Paris — 18 janvier/24 février. — Rappel.

Depuis 2004, le recensement général et périodique de la population est remplacé par des enquêtes annuelles.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus — comme Paris et ses vingt arrondissements — la collecte des informations auprès de la population se déroule, chaque année, auprès d'un échantillon de 8 % de celle-ci, réparti sur l'ensemble du territoire. Sur une période de cinq ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Les informations produites seront ainsi actualisées de façon régulière et permettront d'adapter au mieux les infrastructures et les équipements aux besoins de la population.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année (1), vous allez prochainement recevoir les questionnaires traditionnels. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas. Toutefois, à une même adresse, tous les résidents sont sollicités simultanément. Ceux qui ont été sollicités depuis 2004 ne le seront pas cette année.

Ainsi, à partir du jeudi 18 janvier 2007, les agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie, déposeront à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions qui peuvent vous interpeller. L'agent recenseur, si vous le souhaitez, pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera une fois remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe cachetée, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pourrez aussi les retourner directement à la mairie en demandant à l'agent recenseur de vous fournir une enveloppe T, dispensée d'affranchissement.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chacun remplisse avec sincérité les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. Les agents recenseurs comme les personnels municipaux sont tenus au secret professionnel, toute violation les exposant à de lourdes sanctions pénales.

(1) Pour savoir si vous serez recensé(e) cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie d'arrondissement.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE